



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### catastrophes naturelles

Question écrite n° 30474

#### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le bilan des dégâts occasionnés, aux particuliers et aux collectivités locales, par la tempête du 26 décembre 1999. En effet, bientôt 10 ans après ce fléau atmosphérique qui avait parcouru l'ensemble de notre pays, il pourrait être intéressant et instructif de savoir quel a été le montant total des dégâts occasionnés aux collectivités et le coût pour l'État de l'ensemble des réparations rendues nécessaires pour répondre aux dégâts très importants occasionnés par cette tempête. Il lui demande donc de lui en préciser les statistiques.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30474

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 septembre 2008, page 7711

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)